



15ème législature

Question N° : 574	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > ordre public	Tête d'analyse > Bombe posée par un groupe d'extrême gauche	Analyse > Bombe posée par un groupe d'extrême gauche.
Question publiée au JO le : 08/08/2017 Date de changement d'attribution : 15/08/2017 Question retirée le : 29/08/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les exactions perpétrées par le groupe d'extrême-gauche « antifa ». Dans la nuit du 30 juillet 2017, ses militants ont déposé une bombe rue de Navarrin à Marseille, qui a explosé à 4 heures du matin. Cette attaque, qui visait les royalistes du groupe Action française, a mis en danger la sécurité de ses militants et des riverains alentours. Elle fait suite à de nombreuses attaques de ce groupe violent d'extrême-gauche à l'encontre de l'Action française à Paris, Lyon et Marseille : agressions des militants à grand renfort de barres de fer, dépôt de grenade et de balles de kalachnikovs devant les locaux, dégradation et effraction des locaux. L'absence de condamnation de la part des pouvoirs publics quant à ces exactions, qui mettent pourtant en péril la sécurité des habitants du quartier, laisse sceptique quant à la stricte objectivité de ceux-ci. Le groupe des « antifa » de Marseille, qui a revendiqué cette attaque sur les réseaux sociaux, n'a par ailleurs pas fait l'objet de poursuites. Alors que le Parlement vient de voter la prolongation de l'état d'urgence, les autorités publiques semblent peu promptes à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'impunité dont jouit ce groupe de militants dangereux. Il lui demande donc quelles dispositions compte-t-il prendre pour condamner cette attaque aussi lâche que dangereuse afin que ne se répète, en plein état d'urgence, ces atteintes ignominieuses à l'encontre des militants royalistes.